

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 19h00 du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue à la salle communautaire située au 60 Route Morrison à Arundel.

Lors de l'ouverture de cette séance sont présents :

La mairesse, Pascale Blais, madame la conseillère Tamara Rathwell et messieurs les conseillers Richard E. Dubeau, Jonathan Morgan, Danny Paré et Marc Poirier.

Le Directeur général et greffier-trésorier, Philip Toone, est également présent.  
La conseillère Carole Brandt est absente.

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse et présidente de la séance, Pascale Blais, constate le quorum, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h01.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **2.1 Ordre du jour**

**2025-10-156** Il est proposé par le conseiller Jonathan Morgan de retirer le point 11.6 *Examen du mandat de la Société canadienne des postes* de l'ordre du jour.

La proposition est rejetée à la majorité.

**2025-10-157** Il est proposé par la conseillère Tamara Rathwell et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **3. AFFAIRES COURANTES – ANNONCES**

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

#### **5.1 Adoption du procès-verbal de la Séance ordinaire du 16 septembre 2025**

### **6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT**

#### **6.1 Adoption - Règlement 293.1 modifiant le règlement 293 établissant la rémunération du personnel électoral**

### **7. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

#### **7.1 Liste de comptes à payer au 23 septembre 2025**

#### **7.2 Réception provisoire - Chemin de la Rouge Phase 2**

#### **7.3 Décompte No. 1 – Réfection extérieure, 2 rue du Village**

#### **7.4 Audit 2025 – Octroi de mandat**

#### **7.5 Dépôt – États comparatifs**

#### **7.6 Fermeture des bureaux municipaux – Période des fêtes 2025**

#### **7.7 Travaux au Chemin Grace – Réception finale**

#### **7.8 Taux horaires 2026 – non-syndiqués**

#### **7.9 Adoption de la deuxième (2<sup>e</sup>) programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2024-2028**

### **8. TRAVAUX PUBLICS ET INSTALLATIONS MUNICIPALES**

#### **8.1 Travaux supplémentaires – ch de la Rouge Phase 2**

#### **8.2 Travaux supplémentaires – ch de la Rouge Phase 1 et adjudication de contrat**

- 8.3 Travaux de réfection extérieure, 2 rue du Village – Addendum - démolition des 6 autres balcons
- 8.4 Hôtel de ville – mandat de réfection du revêtement - modification

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 10.1 Évaluateur – contribution au fonds de parcs

**11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 11.1 Donation à la Légion Canadienne – filiale 192 – Jour du souvenir 2025
- 11.2 Mandat d'entretien de patinoire – saison hivernale 2025-2026
- 11.3 Soccer+ Remerciement de fin de saison et donation - coach accompagnateur
- 11.4 Aide financière – Programme des petits déjeuners – École primaire Arundel
- 11.5 Marathon canadien de ski 2026 – Autorisation d'usage de ressource municipale
- 11.6 Examen du mandat de la Société canadienne des postes

**12. COMMUNICATION DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**13. COMMUNICATION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. AFFAIRES COURANTES – ANNONCES**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

**5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2025**

**PRENANT ACTE** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2025 a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

**2025-10-158 EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard E. Dubeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

**ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 septembre 2025 tel que déposé.

**6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**6.1 Adoption - Règlement 293.1 modifiant le règlement 293 établissant la rémunération du personnel électoral**

**CONSIDÉRANT** que le conseil juge opportun de modifier la rémunération du personnel électoral quand ce personnel est également un employé de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 septembre 2025;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune modification au projet de règlement a eu lieu;

**2025-10-159 EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jonathan Morgan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

**ADOPTER** le Règlement 293.1 modifiant le règlement 293 établissant la rémunération du personnel électoral

Le libellé du règlement est reproduit ci-dessous :

*ATTENDU que l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités édicte que le conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation ;*

*ATTENDU que le conseil municipal dispose du pouvoir de fixer une rémunération supérieure à celle prévue par le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux, et qu'il a exercé cette prérogative par l'adoption du Règlement numéro 293, établissant les modalités de rémunération applicables au personnel électoral ;*

*ATTENDU que les membres du conseil municipal jugent opportun, pour les employés actuellement en poste à la municipalité, de reproduire leurs taux horaires déjà en vigueur ;*

*ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 septembre 2025 ;*

**EN CONSÉQUENCE** le conseil décrète ce qui suit :

**AJOUTER** audit règlement 293 l'*Article 1.1 Modalités de rémunération applicables aux employés municipaux en fonction*, dont le libellé est le suivant:

*QUE, pour les employés actuellement en poste à la municipalité, et ce, malgré les taux horaires prévus au présent règlement, leur rémunération au service de la période électorale demeurera équivalente à leur taux horaire actuellement en vigueur ;*

*QUE, lorsque les tâches liées à la période électorale sont accomplies durant les heures normales de travail associées à leurs fonctions administratives, la rémunération afférente sera imputée au budget électoral, sans qu'il y ait ajustement ou majoration du taux horaire applicable, et ce, sans dédoublement de taux.*

## 7. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

### 7.1 Liste des comptes à payer au 23 septembre 2025

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a examiné les dépenses effectuées et les comptes à payer du mois avril et jusqu'au 23 septembre 2025 ;

**2025-10-160** Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Tamara Rathwell et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

**APPROUVER** le paiement des comptes jusqu'au 23 septembre 2025 tels que présentés :

Compte à Payer 5 septembre au 23 septembre 2025		
Fournisseurs	Montant	
BureauTech	\$	128.67

Canadian Tire	\$	36.77
DEC Enviro - Rouge Phase 2	\$	5 150.88
Distribution V/G	\$	96.90
Formules Municipales	\$	214.03
Fournitures de Bureau Denis	\$	527.40
Gilbert P. Miller & Fils Ltée	\$	1 075.02
Médi-Sécur	\$	291.94
Min. des Finances - Police 2 de 2	\$	53 752.00
MRC des Laurentides	\$	1 044.16
Multi Routes Inc.	\$	9 814.27
RIMRO	\$	22 730.00
SCFP local 4852	\$	211.18
Toiture Métallique N. Routhier	\$	57 487.50
Trivium - Groupe Laverdure	\$	1 653.43
<b>Liste de chèques et prélèvements émis</b>		
Bell Canada	\$	118.84
Hydro Québec	\$	1 048.51
Visa	\$	108.42
Salaire et contribution d'employeur	\$	23 187.69
Frais de banque	\$	-
<b>TOTAL</b>	<b>\$</b>	<b>178 677.61</b>

## 7.2 Chemin de la Rouge Phase 2 – Réception provisoire

**CONSIDÉRANT** l'adjudication du contrat de réfection du chemin de la Rouge Phase 2, en faveur de l'entrepreneur Nordmec Construction inc, tel qu'il appert à la résolution 2025-06-085;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la réception provisoire des travaux présentée par la firme d'ingénierie EMS le 26 septembre 2025;

**CONSIDÉRANT** que la réception provisoire entraîne l'obligation de libérer cinquante pourcent (50%) des montants cumulatifs en retenue à ce point, en faveur de l'entrepreneur;

**CONSIDÉRANT** les retenues sont aux montants, avant taxes, de 10 279,98\$ (résolution 2025-08-138) et 42 014,52\$ (résolution 2025-09-149), pour un total retenu de 52 294,50\$ avant taxes, dont cinquante pourcents représente 26 147,25\$;

**2025-10-161** EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danny Paré et résolu à l'unanimité des membres présents;

**ACCEPTER** la réception provisoire des travaux du chemin de la Rouge, Phase 2;

**REMETTRE** le montant de 26 147,25\$ (avant taxes) en faveur de l'entrepreneur Nordmec Construction inc représentant cinquante pourcents (50%) des montants en retenus, suite à la recommandation de réception provisoire présentée par la firme d'ingénierie EMS;

**REtenir** la balance des montants en retenue aux termes du devis adjugé tel qu'il appert à la résolution 2025-06-085.

**QUE** le montant à remettre provienne du compte budgétaire prévu.

### **7.3 Décompte No.1 Réfection extérieure, 2 rue du Village**

**CONSIDÉRANT** les travaux extérieurs autorisés tel qu'il appert à la résolution 2025-07-121;

**CONSIDÉRANT** la réception d'un premier décompte en lien avec lesdits travaux tel qu'il appert à la facture 104-33 du 20 septembre 2025 au montant de 50 000,00\$ (avant taxes);

**2025-10-162** **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Tamara Rathwell et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

**AUTORISER** le paiement au montant de 50 000,00\$ (avant taxes) en faveur de la firme 9348-7775 Québec inc;

**QUE** 30 866,32 \$ de ce montant provienne de programme TECQ 2024-2028 et que la balance provienne du surplus non-affecté.

### **7.4 Audit 2025 – Octroi de mandat**

**CONSIDÉRANT** QUE l'article 966 du Code Municipal indique que la municipalité doit nommer un vérificateur externe;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de la firme Amyot Gélinas du 23 septembre 2025 pour les services professionnels de l'audit annuel pour l'année fiscale terminant le 31 décembre 2025;

**2025-10-163** **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Danny Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents de:

**NOMMER** la firme Amyot Gélinas pour les services professionnels d'audit annuel pour l'année fiscale terminant le 31 décembre 2025, et autoriser le paiement du montant de 19 270,00\$ (avant taxes), aux termes de leur offre de service du 23 septembre 2025;

**QUE** cette dépense provienne du compte budgétaire prévu.

### **7.5 Dépôt – États comparatifs**

**DÉPÔT** Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le Conseil municipal **prend acte du dépôt**, par le directeur général et greffier-trésorier, de l'état comparatif des revenus et dépenses 2024 et 2025 en date du 31 août et de l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier de 2025 avec ceux prévus au budget de ce même exercice.

### **7.6 Fermeture des bureaux municipaux – Période des fêtes 2025**

**CONSIDÉRANT** que l'article 13.01 *fêtes chômées et payées* de la convention collective de la municipalité du canton d'Arundel prévoit les congés pour la périodes des fêtes;

**2025-10-164** **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marc Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de:

**FERMER** le bureau municipal durant la période des fêtes du vendredi 19 décembre 2025 à 13h00 au lundi 5 janvier 2026 à 8h30 inclusivement.

## **7.7 Travaux au Chemin Grace – Réception finale**

**CONSIDÉRANT** l'autorisation de travaux de drainage du chemin Grace tel qu'il appert à la résolution 2023-07-209;

**CONSIDÉRANT** l'avis de réception finale verbale de la firme EMS ;

**CONSIDÉRANT** que la retenue au montant de 3124,46\$ est conséquemment libérée

**2025-10-165** EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Tamara Rathwell et résolu à l'unanimité des conseillers présents de:

**AUTORISER** la réception finale des travaux de drainage tel qu'il appert à la résolution 2023-07-209;

**ÉMETTRE** le montant en retenue au montant de 3 124,46\$ en faveur de la firme Excavation Miller 2024;

**QUE** ce montant provienne du compte budgétaire prévu.

## **7.8 Taux horaires 2026 – non-syndiqués**

**CONSIDÉRANT** que l'augmentation des taux horaire en 2026 des employés syndiqués de la municipalité a été cristalliser au taux de 2,5% tel qu'il appert à la résolution 2025-09-151;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun de cristalliser les augmentations de taux horaires des employés non-syndiquées pour l'année 2026 au même taux;

**2025-10-166** EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jonathan Morgan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de:

**FIXER** l'augmentation des taux horaires en l'an 2026 des employés non-syndiqués à 2,5%;

**AUTORISER** le directeur général à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette résolution.

## **7.9 Adoption de la deuxième (2<sup>e</sup>) programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2024-2028**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité du Canton d'Arundel doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**2025-10-167** EN CONSÉQUENCE, Il est **proposé** par le conseiller Marc Poirier et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages

et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la deuxième programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

**QUE** la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

## 8. TRAVAUX PUBLICS ET INSTALLATIONS MUNICIPALES

### 8.1 Travaux supplémentaires – ch de la Rouge Phase 2

**CONSIDÉRANT** la directive de chantier DDC-C-05 de la firme d'ingénierie EMS, portant sur les travaux de réfection du chemin de la Rouge, Phase 2, indique la nécessité d'un enrochement pas présent au devis original;

**CONSIDÉRANT** l'avis de changement au contrat N25702 de Nordmec inc, afin d'effectuer les travaux pour un montant au mètre carré d'empierrement de 38,50\$ (avant taxes) et trois jours additionnels, pour un montant estimé de 35 000,00\$ (avant taxes);

**2025-10-168 EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

**AUTORISER** les travaux supplémentaires indiqués par voie de la directive de chantier DDC-C-05, et le paiement au montant de mètre carré d'empierrement de 38,50\$ (avant taxes) et trois jours additionnels, pour un montant estimé de 35 000,00 (avant taxes) en faveur de la firme Nordmec inc. ;

**QUE** les fonds de cette dépense proviennent du compte budgétaire prévu.

### 8.2 Travaux supplémentaires – ch de la Rouge Phase 1 et adjudication de contrat

**CONSIDÉRANT** le projet de réfection du chemin de la Rouge, Phase 1, nécessite une amélioration à la granulométrie afin de se conformer à la norme MG20b;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres par invitation ARUN2025-03 RECHARGEMENT GRANULAIRE DU CHEMIN DE LA ROUGE (Phase 1) DANS LA MUNICIPALITÉ DU CANTON D'ARUNDEL, émis conformément au règlement de gestion contractuel de la municipalité, avec date limite de réception des soumissions au 29 septembre 2025;

**CONSIDÉRANT** que trois firmes ont été invités à soumissionner, et que deux ont soumissionnés, avec les résultat suivant (avant taxes):

Nordmec Construction	58 587,35\$
Uniroc	111 586,40\$

**CONSIDÉRANT** l'avis de conformité du 29 septembre de la firme d'ingénierie EMS en faveur de la soumission de la firme Nordmec Construction;

**2025-10-169 EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par monsieur le conseiller Richard E. Dubeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

**AUTORISER** les travaux supplémentaires au projet de réfection du chemin de la Rouge, Phase 1, tel qu'il appert à l'appel d'offre ARUN2025-03;

**ADJUDGER** le contrat tel que soumis par la firme Nordmec Construction inc et au montant de 58 587,35 \$ (avant taxes);

**QUE** les fonds de cette dépense proviennent du compte budgétaire prévu.

### **8.3 Travaux de réfection extérieure, 2 rue du Village – Addendum – démolition des 6 autres balcons**

**CONSIDÉRANT** que l'état des 6 autres balcons au 2 rue du Village nécessite leur démolition et constituant ainsi un imprévu;

**CONSIDÉRANT** les soumissions No. 5728-2025-0930.1 à 5728-2025-0930.4 de la firme 9348-7775 Québec inc pour travaux supplémentaires de démolition de ces 6 autres balcons et terrasses au montant de 41 800,00\$ (avant taxes) afin de répondre à cet imprévu;

**CONSIDÉRANT** les travaux préalablement autorisés au montant de 73 400,00\$ (avant taxes) tel qu'il appert à la résolution 2025-07-121, dont un crédit au montant de 7 200,00 sera appliqué tel qu'il appert par voie d'un courriel de l'entrepreneur en date du 25 septembre 2025 afin de répondre à cet imprévu;

**CONSIDÉRANT** la conformité des travaux quant au règlement de gestion contractuelle;

**2025-10-170 EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par monsieur la conseillère Tamara Rathwell et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

**AUTORISER** les travaux supplémentaires tel qu'il appert aux soumissions 5728-2025-0930.1 à 5728-2025-0930.4 et la somme de 41 800,00\$ en faveur de firme 9348-7775 Québec inc;

**QUE** la somme 17 400\$ (avant taxes) provienne du fonds de roulement et que la balance de 24 400\$ (avant taxes) provienne du programme TECQ 2024-2028.

### **8.4 Hôtel de ville – mandat de réfection du revêtement - modification**

**CONSIDÉRANT** les travaux de réfection de l'Hôtel de ville tel qu'autorisé par voie de la résolution 2025-08-141 autorisé pour un montant de 54 000,00 \$ (avant taxes);

**CONSIDÉRANT** un ajustement à la baisse du coût total, pour un nouveau montant total de 48 500,00\$ (avant taxes);

**2025-10-171 EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

**SUBSTITUER** le montant autorisé par voie de la résolution de 2025-08-141 en faveur du montant de 48 500,00\$ (avant taxes);

**QUE** 18 516,72\$ de ce montant provienne du programme TECQ 2024-2028, et que la balance provienne du surplus non-affecté et le fonds de roulement.

## 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

#### **10.1 Évaluateur – contribution au fonds de parcs**

**CONSIDÉRANT** que les lotissements sont assujettis à une contribution au fonds de parcs tel qu'il appartient aux règlements 112 et 113 modifiés par les règlements 209, 211 et 2023-211.1;

**CONSIDÉRANT** le projet d'aménagement d'ensemble autorisé tel qu'il appartient à la résolution 2025-06-096 nécessite l'obtention d'un permis de lotissement pour les lots 6597550, 6597551 et 6597552;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil que cette contribution pour fins de parcs s'effectue sous forme d'un versement d'argent par le propriétaire à la Municipalité; (art. 22.5 règlement 2023-211.1);

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun de mandater un évaluateur agréé afin d'établir la valeur du site du projet d'aménagement d'ensemble à cette fin;

**CONSIDÉRANT** que cette valeur est établie aux frais du propriétaire par un évaluateur agréé mandaté par la Municipalité; (art. 23.1 règlement 2023-211.1)

**CONSIDÉRANT** que la firme Groupe LPCA propose un mandat d'évaluation au montant de 3500,00\$ (avant taxes);

**2025-10-172 EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Morgan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

**AUTORISER** le mandat d'évaluateur agréé en faveur de la firme Groupe LPCA au montant de 3500,00\$ (avant taxes) pour les lots 6597550, 6597551 et 6597552, afin de déterminer le montant de la contribution pour fins de parcs à être versée par le propriétaire à la Municipalité;

**QUE** ce montant provienne du surplus non-affecté, pour ensuite être facturé au propriétaire.

## 11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

#### **11.1 Donation à la Légion Canadienne – filiale 192 – Jour du souvenir 2025**

**CONSIDÉRANT** QUE le conseil juge opportun de participer aux activités du Jour du Souvenir ce 9 et 11 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT** QUE, parmi les activités organisées par la Légion de Rouge River d'Arundel (Succursale 192), des couronnes seront déposées;

**CONSIDÉRANT** QUE la Légion distribue les couronnes pour un montant de 100,00\$ (avant taxes);

**2025-10-173 EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Tamara Rathwell et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

**OCTROYER** la somme de 100,00\$ (avant taxes) en faveur de la Légion Canadienne filiale 192 à titre de donation pour l'acquisition d'une couronne ;

**QUE** cette dépense provienne du compte budgétaire prévu.

## **11.2 Mandat d'entretien – patinoire – Hiver 2025-2026**

**CONSIDÉRANT QUE** la patinoire municipale située au Parc du ruisseau Beaven doit être entretenue pour la saison hivernale de 2025-2026;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge opportun d'octroyer un contrat à un tiers pour l'entretien de la glace pour la saison;

**CONSIDÉRANT QUE** Olivier Provost est en mesure d'entretenir la glace et son déneigement pour la somme forfaitaire de 6000,00\$ (avant taxes), mais que la municipalité fournira l'usage d'une souffleuse;

**2025-10-174 EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Jonathan Morgan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de:

**AUTORISER** le directeur général à signer au nom de la municipalité un contrat de service entre la municipalité et Olivier Provost pour l'entretien et le déneigement de la patinoire du Parc du ruisseau Beaven pour la saison hivernale 2025-2026 au montant forfaitaire de 6000,00\$ (avant taxes);

**QUE** les fonds pour cette dépense proviennent du compte budgétaire autorisé.

## **11.3 Remerciement – Bénévole Soccer+ 2025**

**CONSIDÉRANT** que l'intérêt pour des activités récréatives, tel que le soccer et autres sports de nature estivale des jeunes de la municipalité d'Arundel et des municipalités voisines est considérable ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important de soutenir particulièrement les activités qui répondent à un réel besoin et qui encouragent la santé, la forme physique et qui rapprochent les gens et les communautés, tout en mettant à profit nos infrastructures ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de conseil de remercier tous les bénévoles, en particulier David Bourgouin et Julie Doggett pour leur précieuse aide dans la préparation des BBQ dans le cadre de ces activités estivales;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite soutenir l'entraîneur-accompagnateur bénévole, qui permet la réalisation de cette activité, pour ses efforts lors de la tenue d'activités de soccer et autres sports organisées pour les jeunes de 5 à 17 ans, surtout compte tenu de la très grande popularité de ces activités ;

**CONSIDÉRANT** la compensation de mi-saison à titre de remerciement en faveur de Finnegan Graham au montant de 320\$ tel qu'il appert à la résolution 2025-08-144;

**2025-10-175 EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Danny Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents de:

**REMERCIER** chaleureusement tous les bénévoles, en particulier David Bourgouin et Julie Doggett;

**REMERCIER** Finnegan Graham pour ses efforts à titre de bénévole et son rôle à titre de coach-accompagnateur au programme Soccer+ 2025, et lui **autoriser** une compensation au montant supplémentaire 200\$ pour la saison;

**QUE** les fonds pour cette dépense proviennent du compte budgétaire autorisé.

#### **11.4 Aide financière – Programme des petits déjeuners – École primaire Arundel**

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil municipal de fournir une aide aux jeunes dans le besoin et de favoriser le bien-être de ceux-ci, sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT** l'existence continue d'un Programme des petits déjeuners offrant des services de soutien alimentaire à l'École primaire d'Arundel;

**CONSIDÉRANT** le support financier antérieur de la part de la municipalité telle par voie de la résolution 2022-261 et 2024-01-008;

**2025-10-176** EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Tamara Rathwell et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

**OCTROYER** une aide financière de 500 \$ l'École primaire d'Arundel pour fins de supporter le programme des petits déjeuners

**QUE** ce montant soit affecté au compte budgétaire prévu.

#### **11.5 Marathon de ski – Autorisation d'usage de ressource municipale**

**CONSIDÉRANT** que l'organisme *Marathon canadien de ski* prévoit un parcours les 6, 7 et 8 février 2026 passant à Arundel le 7 février;

**CONSIDÉRANT** que les organisateurs demandent permission d'utiliser le stationnement du 2, rue du Village, et que ceux-ci sont conscient qu'un accommodement doit se faire pour assurer l'accès au véhicule des Premiers Répondants ainsi que le stationnement de locataires du Citizen Home;

**2025-10-177** EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danny Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**AUTORISER** au *Marathon canadien du ski* l'usage du stationnement du 2, rue du Village le matin du 7 février 2026 .

#### **11.6 Examen du mandat de la Société canadienne des postes**

**CONSIDÉRANT** QUE le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes qui aura lieu du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026, comme suit :

*En théorie, des consultations publiques peuvent être menées afin d'examiner le Protocole du service postal canadien (2009) et d'obtenir le pouls de la population canadienne quant à leurs besoins et à leur utilisation du service postal. Si une consultation était nécessaire, l'objectif serait d'obtenir les points de vue des Canadiens et des parties prenantes pour redéfinir la vision axée sur le service de Postes Canada, dans un contexte où le paysage de l'industrie postale a changé, les besoins des Canadiens ont évolué et le volume de courrier et de lettres a considérablement diminué au point de miner la viabilité de Postes Canada.1*

**CONSIDÉRANT** QUE le plan actuel n'indique pas qu'il y aura des consultations publiques ni une participation de l'ensemble des parties prenantes, et attendu que le processus et le cadre de référence de l'examen du mandat n'ont pas encore été annoncés;

**CONSIDÉRANT** QUE le récent rapport de la Commission d'enquête sur les relations de travail a recommandé des coupes de service sous forme de fermeture de bureaux de poste et de réactivation du programme de remplacement des boîtes aux lettres par des boîtes postales communautaires du précédent

gouvernement fédéral conservateur;

**CONSIDÉRANT** QUE le gouvernement doit connaître le point de vue des municipalités sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible et ainsi assurer le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

**2025-10-178** EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Tamara Rathwell et résolu à la majorité des conseillers présents, le conseiller Jonathan Morgan votant contre, de :

**AUTORISER** la mairesse, Pascale Blais, de rédiger et envoyer une lettre au ministre fédéral de la Transformation du gouvernement, des Travaux public et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, pour lui demander de reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que les activités de Postes Canada ne seront pas stabilisées, que l'incidence de la hausse du prix des timbres ne se sera pas fait sentir et que les volumes de colis ne seront pas le reflet réel de la demande de ce secteur d'activités;

**QUE** ladite lettre inclue que tout examen de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien soit tenu de manière transparente, publique et approfondie, et comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada;

**QUE** ledit ministre invite les municipalités à soumettre un mémoire ou participer aux audiences afin de donner son point de vue dans le cadre du processus d'examen du mandat de Postes Canada;

**QUE** cette lettre soit envoyée audit ministre Lightbound, ministre de la Transformation du gouvernement, des Services publics et de l'Approvisionnement et ministre responsable de Postes Canada et copies envoyées aux suivants :

- La députée du comté fédéral Marie-Hélène Gaudreau :
- Jan Simpson, présidente nationale, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, 377, rue Bank, Ottawa (Ontario) K2P 1Y3.
- Rebecca Bligh, présidente, Fédération canadienne des municipalités, 24, rue Clarence, Ottawa (Ontario) K1N 5P3.

12. COMMUNICATION DE LA MAIRESSE AU PUBLIC
13. COMMUNICATION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC
14. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

**2025-10-179** Il est proposé par le conseiller Marc Poirier et résolu:

**QUE** la séance soit levée à 20h23.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

(S) Pascale Blais, Mairesse

(S) Philip Toone, Directeur général/Greffier-trésorier

## CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je soussigné, Philip Toone, Directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité du Canton d'Arundel, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

(S) Philip Toone, Directeur général/Greffier-trésorier

Je soussignée, Pascale Blais, maire de la Municipalité du Canton d'Arundel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

(S) Pascale Blais, maire